

PRÉFET DE LA VENDÉE

ARRETE N°16-DRCTAJ/1-535
modifiant la composition de la Commission de Suivi de Site
du centre de stockage de déchets situé
au lieu-dit « Le Bois des Blettes » sur le territoire de la commune
de SAINT CYR DES GATS

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

DREAL PAYS DE LOIRE UD 85	
Reçu le : 02 NOV. 2016	
Enregistrement :	
Chef UD	attrib.
Sub 1	
Sub 2	X
Sub 3	
Sub 4	
Sub 5	

VU le Titre 1er du Livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le Titre II du Livre Ier du code de l'environnement, relatif à l'information et la participation des citoyens ;

VU le code du travail ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU l'arrêté préfectoral n°05-DRCLE/1-243 du 9 mai 2005 autorisant la société SOLITOP à poursuivre l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets dangereux sur la commune de Saint Cyr des Gâts ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15-DRCTAJ/1-393 du 3 août 2015, portant création de la commission de suivi de site des installations précitées ;

VU les modifications présentées par SOLITOP concernant le collège des représentants de l'exploitant de la présente commission ;

CONSIDERANT que l'installation ne comporte pas de salariés protégés, rendant impossible la constitution du collège correspondant ;

ARRETE :

ARTICLE 1er – L'article 2 de l'arrêté n° 15-DRCTAJ/1-393 du 3 août 2015 est modifié comme suit :

« Cette commission est présidée par le Sous-Préfet de Fontenay le Comte ou son représentant, et composée comme suit pour une durée de cinq ans :

I - Collège des administrations publiques

- le Sous-Préfet de Fontenay le Comte ou son représentant, Président,
- le Chef de l'unité départementale de la Vendée de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant

II - Collège des élus des collectivités territoriales et E.P.C.I.

- Monsieur le Président du conseil départemental ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la commune de SAINT CYR DES GÂTS ou son représentant,
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de l'Hermenault ou son représentant

III – Collège des représentants des associations ayant pour objet la protection de l'environnement et des riverains des sites concernés :

a) Association :

	Titulaire	Suppléant
Association Nature et Vie de Vendée	M. Eric PORCHER	

b) Riverains des sites concernés, sur les communes de Saint Cyr des Gâts, Saint Laurent de la Salle et Thouarsais-Bouildroux :

Titulaires	Suppléants
M. Christophe AUGER, 33 rue de Beauséjour 85410 Saint Cyr des Gâts	M. Jean-Louis DESMIER, 28 rue de la Gâtine – 85410 Saint Cyr des Gâts
M. Gaël GABORIAU, L'Avenau 85410 Saint Laurent de la Salle	M. Gilbert PREZEAU, Le Cep 85410 Thouarsais-Bouildroux

IV – Collège des représentants de l'exploitant pour l'installation de stockage de déchets (SOLITOP)

Titulaires	Suppléants
M. Christophe CAUCHI, président	M. Olivier ARAN, ingénieur
M. Jean-Marc PUAUX, responsable commercial	Mme Patricia BONNET, responsable financière
Mme Anne ZELLER, responsable technique	M. Eric VAN DE WYNCKELE, responsable commercial

ARTICLE 2 : Le reste sans changement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de Fontenay le Comte et le chef de l'unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à la Roche sur Yon, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission et publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le **28 OCT. 2016**

~~Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée~~

Vincent NIQUET

